



Retour au travail en toute sécurité

À: TOUS les employés, fournisseurs et clients de Fastfrate et CDI

De: Département Sécurité et Conformité

Date: 01 juin 2020

À compter du 1er juin 2020, la plupart des employés qui travaillent à domicile retourneront à travailler au bureau. Nous pouvons également commencer à recevoir des visiteurs extérieurs dans nos succursales sur une base préapprouvée.

La santé et la sécurité de nos employés, clients et fournisseurs est notre plus grande préoccupation. À ce titre, nous continuerons d'appliquer des mesures de précaution, y compris la distance sociale et physique. Il est rappelé aux employés de rester à au moins 2 mètres des autres et d'éviter tout contact physique. La distanciation sociale doit être pratiquée à tout moment, que ce soit sur le lieu de travail ou loin du lieu de travail.

Des équipements de protection individuelle ainsi que des désinfectants pour les mains sont mis à la disposition de tous les employés sur demande :

- Masques
- Gants
- Désinfectants pour les mains

De plus, des panneaux en plexiglas ont été installés dans de nombreuses zones de nos bureaux et des contrôles de température seront effectués à l'arrivée au bureau.

- Les employés travaillant dans les bureaux ne seront pas tenus de porter des masques dans leur bureau
- Les employés travaillant sur des postes de travail où une distance de 2 mètres est possible ne seront pas tenus de porter un masque lorsqu'ils travaillent sur leurs postes de travail

Veuillez noter: jusqu'à nouvel ordre à tout moment où un employé quitte son poste de travail ou son bureau, le port d'un masque sera obligatoire

Nous encourageons les employés et les visiteurs à les utiliser à tout moment

La société vous demande de continuer à vous auto-surveiller pour toute indication de symptômes liés à COVID-19. L'entreprise s'attend à ce que tous les employés se lavent les mains fréquemment et soigneusement, évitent de se toucher le visage, se couvrent la bouche en toussant / éternuant et évitent de toucher les surfaces. Même si quelqu'un ne présente que des symptômes bénins, on lui demande de rester à la maison.

Cordialement,

Département Sécurité et Conformité